Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des

intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 46 (1975)

Heft: 10

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA Chambre d'économie et d'utilité publique XLVI^e ANNÉE Paraît une fois par mois Nº 10 Octobre 1975

SOMMAIRE

Les communes jurassiennes et l'assurance chômage : une enquête de l'ADIJ (209) ; Industrie horlogère et hausse du franc suisse : un rapport d'experts (212) ; Le canal, un sujet de conversation vieux de 400 ans (216) ; Aménagement du territoire (220) ; Chiffres et statistiques (222) ; Chronique des lecteurs (223) ; Chronique économique (224).

Les communes jurassiennes et l'assurance chômage: une enquête de l'ADIJ

1. Introduction

Dans le cadre de la loi fédérale actuelle sur l'assurance chômage, le canton de Berne a laissé aux communes le soin de rendre l'assurance chômage obligatoire. Une vingtaine de communes ont pris une telle décision et une trentaine ont constitué ou se sont affiliées à une caisse publique. Il existe cinq caisses publiques dans le Jura.

L'Association pour la défense des intérêts du Jura (ADIJ) a entrepris une enquête sur le chômage auprès des communes des sept districts jurassiens durant les mois d'août et de septembre 1975. Le questionnaire, élaboré par la Chambre d'économie publique de l'Emmental, portait sur la situation des communes du point de vue de l'assurance chômage, le nombre de chômeurs partiels ou totaux, les secteurs de l'économie les plus touchés par la récession, les réserves de travail et les mesures entrevues par les communes pour remédier à la situation.

L'enquête avait pour objectif l'unique recherche d'informations. Il ne s'agissait

donc pas de trouver les causes du chômage ni d'analyser ou d'expliquer la situation. Il est à noter toutefois que, comme toute enquête, celle-ci a eu un effet mobilisateur. Le fait de solliciter les communes entraîne une certaine prise de conscience chez les autorités.

2. Les résultats

Nous n'entrerons pas dans les détails et prendrons globalement les 7 districts en considération. Cent quarante-six communes ont reçu le questionnaire (145 + Evilard), 107 nous l'ont retourné. Deux questionnaires sont inutilisables. Nous avons donc obtenu 73 % de réponses, qui représentent des résultats concernant 45 000 salariés. Le Jura en compte plus de 60 000.

Plusieurs communes importantes n'ont pas répondu, notamment Reconvilier, Saint-Imier, Tavannes, Sonceboz, etc.

2.1. Situation des communes du point de vue de l'assurance chômage

Les 18 % des communes sont affiliées à une caisse publique. Elles représentent